

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réser
au
Monite
belg



21141695

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,

le **23 NOV. 2021**

jour de sa réception.

~~Le Greffier~~

Greffe

MONITEUR BELGE

N° d'entreprise : **0473.365.839**

26-11-2021

Dénomination

(en entier) : **Comité Européen des Chevaux de Travail** BELGISCH STAATSBLED

(en abrégé) : **C.E.C.T.**

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**

Siège : **Rue des Aubépines, 50 à 6800 - LIBRAMONT**

Objet de l'acte : **Assemblée générale du 03 septembre 2021**

Du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association Sans But Lucratif "Comité Européen des Chevaux de Travail" tenu au siège social en date du 03 septembre 2021, il est extrait ce qui suit:

La séance débute à 20h15 et est levée à 21h30.

Préambule :

Au vu de la situation sanitaire liée au Covid 19, l'Assemblée Générale de l'ASBL n'a pu se tenir dans le courant du 1er trimestre comme le précise les statuts.

1. Accueil par le Président.

2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 29 septembre 2020 joint à la convocation.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation et approbation du rapport d'activités de l'ASBL en 2020.

Présenté par Martial Wuyts.

Au vu de la situation sanitaire liée à la crise Covid, aucune des activités prévues par l'ASBL n'a eu lieu (Foire agricole, Demo Forest, Salon du Cheval, journée d'initiations et de démonstrations, ...) à part l'Assemblée Générale et le suivi administratif.

4. Présentation et approbation des comptes 2020.

Présenté par Laurent Namotte.

Les points principaux sont commentés. Les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité.

5. Décharge aux administrateurs.

La décharge aux administrateurs est accordée.

6. Fixation de la cotisation annuelle : 25€.

La proposition de 25€ est accordée.

7. Approbation d'administrateur démissionnaire : Jean-François BAYENAY.

La démission est approuvée à l'unanimité.

8. Présentation de candidats au poste d'administrateur et nomination.

Volet B - Suite

Les candidatures écrites de Monsieur Valère MARCHAND et de Monsieur David MULLENDER ont été reçues et sont valables conformément aux statuts de l'ASBL.

Ces messieurs se présentent à l'Assemblée Générale.

Ces 2 candidats au poste d'administrateurs à pourvoir sont nommés à l'unanimité.

9. Divers.

Matériel hippottracté :

Une liste avec photos est en cours d'élaboration. Elle sera bientôt diffusée aux membres et sur les réseaux sociaux. Le projet Eqwos étant terminé, le matériel nous appartient et nous en avons la gestion.

Site internet :

Le nom de domaine est toujours la propriété du CECT. La gestion du site sera débattue lors du prochain CA avec, entre autre, la nomination d'un responsable des publications.

Avenir du CECT :

Au vu des récents évènements, il est confirmé qu'il est dans l'intérêt du CECT de se positionner en tant que fédérateur, référent et conseiller quant au travail effectué au cheval, que ce soit au niveau des utilisateurs que des commanditaires potentiels ou des politiciens.

Il est important de se faire connaître à un plus grand nombre, d'intéresser la jeunesse, de ne pas avoir peur de se délocaliser, de proposer des formations et des initiations en situation réelle, d'organiser des challenges pour jeunes chevaux multiraces et pourquoi pas de créer des labellisations Manipulation, Attelage, Débardage, Maraichage, ...

La communication à l'avenir est primordiale.

Composition du nouveau Conseil d'Administration :

Martial WUYTS, Président

Bruno HUYBENS, 1er Vice-président

Laurent NAMOTTE, Trésorier

Cindy DUGAILLIEZ, Secrétaire

Eric COLLIN, Administrateur

Dominique DANNEELS, Administrateur

Pierre MAQUET, Administrateur

Valère MARCHAND, Administrateur

David MULLENDER, Administrateur

Marc PETIT, Administrateur

Sébastien RIGAUX, Administrateur

Déposé en même temps : Procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 03 septembre 2021

Cindy DUGAILLIEZ
Administrateur du CECT

Martial WUYTS
Président du CECT